

Objectif EcoEnergie lance Roul'Elec[®], un programme national d'aide à l'achat d'un vélo ou d'une voiture électrique

*En cette période de bonnes résolutions, **Objectif EcoEnergie** annonce un nouveau programme d'accompagnement pour aider les Français et les collectivités à passer à l'électrique. Davantage économiques et écologiques, les moyens de mobilités électriques sont une réponse à de nombreuses problématiques de la France d'aujourd'hui.*

Lancé ce 14 janvier, le programme Roul'Elec[®] facilitera à près de 30 millions de foyers français l'obtention d'une prime en cas d'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'une voiture électrique. Basé sur la loi POPE 2005 et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), **Roul'Elec[®] est le premier programme de ce type en France.**

Pourquoi Roul'Elec[®] ?

L'objectif de Roul'Elec[®] est d'inciter les Français à passer le cap et adopter une démarche respectueuse de la planète et de leur portefeuille.

« La mise en place d'opérations de primes pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'une voiture électrique est un moyen, voulu par l'Etat, d'accompagner la transition écologique sur le terrain. Tout mécanisme d'investissement déployé dans ce sens doit être salué et constitue une aide, qui peut faire la différence dans la prise de décision. En 2018, le seuil de 100 000 voitures électriques a été dépassé en France, et nous attendons que cette tendance s'accélère en 2019 », explique Benoit CHEZE, directeur d'Objectif EcoEnergie.

Comment ça fonctionne ?

Roul'Elec[®] s'appuie sur la réglementation en vigueur, et plus précisément 2 fiches d'actions* du dispositif des CEE, pour proposer à toute personne majeure une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'une voiture électrique. Pour en bénéficier, la personne concernée doit se rendre sur le site www.roul-elec.fr et s'inscrire au programme, et ce avant tout achat de véhicule. Dès l'inscription, la personne reçoit une simple Attestation à compléter et renvoyer, après la réception et la vérification de laquelle, Objectif EcoEnergie procède au virement bancaire.

Les aides correspondent à 20 000 kms d'autonomie pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (20€) et de 10 000 kms (200€) en cas de voiture électrique, et sont cumulables avec l'indemnité kilométrique vélo (IKV) et les subventions mises en place par certaines collectivités, dont la Corse pour les régions ou encore Paris, Lyon, Caen et Orléans, entre beaucoup d'autres, en ce qui concerne les villes.

** Fiche TRA-EQ-117 – Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants pour les particuliers ou les collectivités ; Fiche TRA-EQ-121 – Vélo à assistance électrique.*

CONTACT MEDIAS :

Alicja Prod'homme • Agence Elektron
alicia@elektron-presse.com • 06 50 17 54 91

À propos d'Objectif EcoEnergie :

Basée en Corrèze depuis 2010, Objectif EcoEnergie est reconnue par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire comme structure délégataire obligée au sein du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) – loi POPE de 2005. L'entreprise met en place des opérations d'économies d'énergie et verse des primes énergie suite à des travaux de rénovation. Ces actions lui permettent de générer des CEE qui lui sont délivrés par le Ministère de la Transition Écologique après validation de leurs dossiers et qu'elle revend alors aux fournisseurs d'énergies soumis à des quotas. C'est ainsi qu'Objectif EcoEnergie peut financer les opérations d'aides financières ou opérations à très bas coût qu'elle met en place.
www.roul-elec.fr